



Ville de Draguignan

**DÉCISION MUNICIPALE N°2024- 393**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour la démolition de l'école maternelle Jean-Jaurès à Draguignan.**

**Richard STRAMBIO**, Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

**Vu** les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2020, n° 2023-157 du 15 novembre 2023 et n°2024-13 du 21 février 2024, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention pour la démolition de l'école maternelle Jean-Jaurès sur la commune de Draguignan.

**DÉCIDE**

**Article 1** : De solliciter une aide financière comme suit :

Démolition de l'école maternelle Jean-Jaurès	325 000,00 € HT	Autofinancement	65 000,00 € HT
		Département	260 000,00 € HT

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à Draguignan, le **09 JUL. 2024**



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan  
Président de DPVA  
Conseiller Régional Sud PACA